

APPROBATION dépenses effectuées par le COMITE des FETES  
(Ex. 1953).

Le MAIRE après avoir donné connaissance du Procès-verbal de la réunion du Comité des Fêtes en date du 16 Décembre 1953, demande au Conseil de l'approuver.

Mme AMELIN demande le détail des sommes dépensées à l'occasion de chacune des fêtes.

Le Trésorier du Comité des Fêtes appelé à faire partie d'une commission, est par voie de conséquence, ne se trouvant pas présent, le Maire déclare apporter à la prochaine séance à Mme AMELIN toute précision à cet égard.

Les comptes ayant été vérifiés par la commission et le Trésor le Maire demande de les approuver; ce qui lui permettrait de percevoir immédiatement la subvention inscrite au Budget Additionnel et en conséquence de pourvoir aux frais de l'Arbre de Noël de 1953.

Mme AMELIN déclare adanemaderson groupe s'abstenir de participer au vote.

Le compte du Comité des Fêtes est donc adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 10 H.40'./.

Le Secrétaire,

Les Membres

Le Premier Adjt ff. de Maire,

